



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Léry pour les années 2026, 2027 et 2028, est déposé au bureau de la directeur général et greffier-trésorier, situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville en date du 21 octobre 2025 ;

QUE ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau ;

QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Hôtel de ville de Léry
1, rue de l'Hôtel-de-ville
Ville de Léry, Québec J6N 1E8

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2019-488 de la Ville de Léry et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 23^e jour du mois d'octobre 2025

Michel Morneau, MAP urb.
Directeur général et greffier-trésorier